

QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ, SUR
« LA DISTRIBUTION DE L'EAU SUR LE
TERRITOIRE DE NEUFCHÂTEAU »

M. le Président. L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « la distribution de l'eau sur le territoire communal de Neufchâteau ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ma question fait suite à un avis distribué par la Société Wallonne des Eaux qui fait état, pour reprendre ses propos et ne pas développer l'intégralité des termes de la question que je vous ai adressée, qui porte à considérer que l'ensemble de la distribution de l'eau sur la commune de Neufchâteau sera issu des puits d'eau de production de Chassepierre, eau particulièrement calcaireuse, alors qu'au moment où la commune avait remis à l'époque l'intégralité de son réseau d'eau à la SWDE, cela avait été fait dans des conditions visant à remplacer des conduites pour certaines en zinc par des conduites beaucoup plus nobles pour des raisons sanitaires, mais une garantie avait été apportée afin d'assurer la production d'eau issue du territoire communal chestrolais, et plus particulièrement des puits d'Hamipré, de Morival et de Grapfontaine, qui sont des puits sains, qui produisent en suffisance les quantités d'eau. Même si par extraordinaire, en moments de sécheresse, ou durant l'été avec des problèmes en approvisionnement d'eau, il y a des alternatives visées par le barrage de Nisramont et ponctuellement par Chassepierre.

Or, l'alimentation par le biais de Chassepierre est devenue maintenant la règle et s'impose au niveau de la SWDE, ce qui cause évidemment d'importants désagréments à l'intégralité de la population, puisqu'on connaît évidemment les problèmes causés par le calcaire au niveau des appareils qui chauffent, que ce soit machines à laver, lave-vaisselle, percolateurs, et autres, et nombre de concitoyens ont adressé plaintes et complaints non seulement à la commune, mais sont en train de s'organiser afin de se mobiliser à l'endroit de la SWDE.

Ma question est de savoir si vous aviez été informé de la situation, de savoir quelle est votre position par rapport aux choix opérés par la SWDE compte tenu des mécontentements que cela comporte et des incidences sur le pouvoir d'achat des familles qui vont devoir acheter des appareils pour enlever le calcaire, ce qui représente, au niveau

de l'investissement plus de 1500 euros, et l'entretien annuel est estimé à plus de 300 euros. Alors qu'il y a des puits qui ont été mis en état, protégés, qui fonctionnent et produisent de manière suffisante de l'eau contrairement à ce qui a pu être affirmé par la SWDE.

Ces puits ne se sont pas taris sur les trois dernières années, ils ont toujours alimenté l'ensemble des foyers chestrolais, je ne vois pas pourquoi, du jour au lendemain, pour des raisons, me semble-t-il, purement économiques, on remettrait en question la manière dont on procédait auparavant.

Monsieur le Ministre, la situation telle qu'elle se présente à Neufchâteau, la colère qui gronde par rapport à cette alimentation d'eau, je voudrais connaître votre position et les suites que vous allez réserver à ces doléances que je relaie aujourd'hui devant ce parlement.

M. le Président. La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. Suite à votre interpellation du 25 mars 2010 au sujet de la qualité de l'eau distribuée à Longlier, je vous ai déjà répondu concernant les choix étayés de la Société wallonne des eaux afin de garantir une meilleure répartition des ressources dans la partie concernée de la province du Luxembourg.

L'interpellation de ce mois de septembre pose la question du maintien ou non de certains captages situés sur le territoire de la commune de Neufchâteau. La SWDE a comme obligation légale de garantir à tous ses clients une eau respectant les normes en vigueur. Afin d'atteindre son objectif, il lui appartient de maintenir en service, en réserve ou à l'arrêt les ressources dont elle dispose. La SWDE

actualise régulièrement les statuts de ses captages.

Les choix qu'elle opère sont déterminés par des critères de qualité de la ressource traitement impératif afin de respecter les normes ou non -, de quantité la ressource est-elle suffisante ? Qu'en est-il de la stabilité dans le temps, en période Estivale ? et bien entendu économique.

La présence proche d'une adduction d'eau répondant en tous points aux normes représente un élément important dans cette analyse. C'est en raison de son expérience et de sa maîtrise en la matière que, sur ma proposition, le Gouvernement wallon a confié à la SWDE une mission déléguée, en date du 6 mai 2010, afin d'élaborer un schéma régional d'exploitation des ressources en eau dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau.

Dans le cas plus particulier de l'alimentation en eau de la commune de Neufchâteau, la SWDE a

réalisé une analyse au niveau des sous-bassins hydrographiques de la Semois et de l'Ourthe, les ressources locales étant insuffisantes pour couvrir les besoins de l'ensemble des Chestrolais.

Déjà avant la reprise du réseau communal, la SWDE a joué la carte de la solidarité et devait pallier aux insuffisances qualitatives des ressources locales durant les mois d'été soit avec des appoints d'eau provenant de captages de Chassepierre soit avec de l'eau provenant du barrage de Nisramont. En outre, le puits de Grapfontaine P1 ainsi que les drains D1, D2, D3 d'Hamipré n'étaient déjà plus utilisés par la commune.

Les valeurs en pH des eaux des drains D1 à D7 de Grapfontaine et de D1 de Morival sont inférieures à la valeur de 6.5 imposée par la législation ; ils ne peuvent donc plus être utilisés sans un traitement spécifique. De plus, ces ressources locales sont soumises à de fortes variations de débit liées à la pluviosité.

Les choix de la SWDE ne résultent donc pas d'une politique d'abandon systématique des captages locaux, mais résultent de critères techniques. Pour preuve, actuellement les captages locaux de Petitvoir et de Semel couvrent plus du tiers de la Production en eau de la commune.

La SWDE garantit la qualité de l'eau en privilégiant des ressources fiables telles que celles issues des captages de Chassepierre à Florenville. Toutefois, la position géographique de la commune de Neufchâteau lui permet de bénéficier également d'une sécurisation importante via les adductions provenant du barrage de l'Ourthe à Nisramont. Cette ressource, située à 65 km de Neufchâteau contre 34 km pour l'eau de Chassepierre, est destinée principalement à alimenter les communes du Plateau de Bastogne ainsi que le Nord de la province. Cette répartition géographique des ressources est à la base de la décision de la SWDE de privilégier une ressource plus proche par rapport à une autre et cela afin de faire face à des consommations croissantes.

Il n'est pas envisagé une éventuelle indemnisation de la Région dans les frais occasionnés par une eau jugée calcaireuse ce qui, j'attire votre attention là-dessus, est le cas pour un grand nombre de citoyens wallons. J'attire votre attention sur le fait que cela conduirait à augmenter la facture d'eau de l'ensemble des citoyens.

M. le Président. La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). J'entends les arguments avancés par la SWDE, pour tenter de justifier sa position que je ne partage évidemment pas, d'un point de vue économique et d'un point de vue

technique. Je maintiens que l'eau était de qualité, et que les engagements qui avaient été pris au moment de la reprise étaient clairs au niveau de la SWDE. Je reviendrai donc vers vous par le biais d'une question écrite pour obtenir toutes les données techniques sur les 10 dernières années pour voir un peu plus clair dans ce dossier, car je pense manifestement qu'il y a là une solution de facilité pour la SWDE qui pour des raisons purement économiques, et derrière de faux semblants qualitatifs, a opéré le choix qu'elle opère maintenant pour desservir l'ensemble de la commune de Neufchâteau.